

CONVOCAATION DU CONSEIL COMMUNAL

Conformément aux articles L1122-11, L1122-12, L1122-13 et L1122-15 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer à la séance du Conseil qui aura lieu le 08 novembre 2022 à 20 heures en la salle du Conseil communal, 4 Esplanade des Citoyens, 5330 ASSESSE.
L'ordre du jour de cette assemblée est reproduit ci-après.

ORDRE DU JOUR

Première ~~deuxième~~ ~~troisième~~ convocation

Séance publique

1. Procès-verbal de la séance du 13 octobre 2022
2. Motion relative à la charge administrative concernant la délivrance d'un extrait de fichier central pour délinquance environnementale
3. ZS NAGE - MB 2 de 2022 - Prise de connaissance de la MB n°2-2022 et fixation de la dotation communale définitive 2022
4. Règlement taxe additionnelle au précompte immobilier – Exercice 2023 - Approbation
5. Règlement taxe additionnelle à l'impôt des personnes physiques – Exercice 2023 - Approbation
6. Taxe communale sur l'enlèvement et le traitement des déchets ménagers - exercice 2023 - Proposition au Conseil communal
7. Taxe communale sur l'enlèvement et le traitement des déchets assimilés aux déchets ménagers - exercice 2023 - Proposition au Conseil communal
8. Taux de couverture du coût-vérité budget en matière de déchets des ménages - Exercice 2023 - Présentation au Conseil communal
9. Facture en suspens - ORES - bon de commande inexistant
10. GAL - soutien à la candidature dans le cadre de la programmation LEADER 2023-2027
11. GAL - Prolongation de la ligne de crédit de 200.000€ jusqu'au 30/06/2024 - Garanties communales
12. Registre institutionnel - rapport de rémunération 2022 (exercice 2021)
13. Enseignement - CoPaLoc : démission de M. Jonathan Scaufaire
14. Renouvellement de la convention d'occupation du Centre Sportif de Maillen pour les cours d'éducation physique
15. CCCSR - Mianoye - Règlement complémentaire de circulation routière
16. ORES – SELUM Eclairage public - Renouvellement de la charte d'éclairage public pour une période de 4 ans – Prévision budgétaire pour l'année 2023 – Accord de principe.
17. ORES - Remplacement AGW EP - ASSESSE - Offre 20699240 - CRONOS 373572 - 2022 - Phase 1/1 - 112 points.
18. Marche de travaux - Remplacement de menuiseries extérieures - Bibliothèque d'Assesse - Approbation des conditions, du mode de passation et du montant estimé
19. Marche de travaux - Fournitures, placement et réception de centrales de détection incendie et de blocs d'éclairage de secours dans les écoles communales - Approbation des conditions, du mode de passation et du montant estimé
20. Ancienne maison communale - Approbation du projet d'acte de vente
21. Ancien presbytère de Crupet - Accord de principe pour un nouveau bail emphytéotique
22. Appel à projet forêt résiliente 2022 - Droit de tirage - Projet du Département de la Nature et des Forêts

23. Vente du Relais Saint-Antoine à Crupet - Demande d'échange de parcelles - Consorts Pector - Projets d'actes d'acquisition et de prescription acquisitive

La Directrice générale f.f.

M. PAULUS

Par ordonnance :
Pour le Collège,



Le Bourgmestre

JL. MOSSERAY

Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Art. L1122-11 : Le Conseil s'assemble toutes les fois que l'exigent les affaires comprises dans ses attributions, et au moins dix fois par an.

Art. L1122-12 : Le Conseil est convoqué par le Collège communal. Sur la demande d'un tiers des membres en fonction, le Collège communal est tenu de le convoquer aux jour et heure indiqués.

Art. L1122-13 : Sauf les cas d'urgence, la convocation se fait par écrit et à domicile, au moins sept jours francs avant celui de la réunion ; elle contient l'ordre du jour. Ce délai sera toutefois ramené à deux jours francs pour l'application de l'article L1122-17, alinéa 3.

Art. L1122-15 : Le Bourgmestre ou celui qui le remplace préside le Conseil. La séance est ouverte et close par le Président.